



École primaire Saint-Vincent-de-Paul

5, ruelle de la Demi-Lune - 92260 Fontenay-aux-Roses

Tél. : 01 47 02 75 08

Email Direction : direction@ecolesvp.fr Email Secrétariat : secretariat@ecolesvp.fr

Direction : Mme BIOLA Vanessa

Règlement financier

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

Tarifs indicatifs sur la base des conditions économiques actuelles

Votre facture se compose de plusieurs éléments :

- La contribution familiale annuelle aux frais de scolarité ;
- Les frais de fournitures et les frais pédagogiques ;
- Les frais de prestations optionnelles diverses (de demi-pension, garderie du matin, garderie du soir, étude, ...) selon les formules choisies ;
- La cotisation APEL qui comprend l'abonnement à « Famille éducatrice ». Une cotisation est due par famille, payable dans l'école du plus jeune enfant scolarisé.
- Les frais liés à un projet d'école ou de classe.
- Les frais liés à l'achat de la blouse de l'école lors de la première rentrée.

Cette facture ne comprend pas les frais annexes et ponctuels tels que sorties scolaires, voyages scolaires, photos, fichiers pédagogiques...

Modalités de paiement

La facture est **annuelle** et payable :

1. en prélèvement mensuel sur 09 mois (d'octobre à juin). **Il est fortement conseillé d'adopter ce mode de paiement.**
 2. en paiement en 3 fois (encaissement en octobre, janvier et avril) par chèques ou paiement en ligne sur EcoleDirecte.
 3. en paiement intégral à réception de la facture en octobre par chèque ou paiement en ligne sur EcoleDirecte.
- Tout trimestre commencé est dû en totalité.

L'assurance individuelle accident est prise en charge par l'établissement. Tous les élèves sont assurés automatiquement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire d'un contrat groupe.

Les arrhes versées lors de l'inscription (120 € par enfant) sont déduites de la facture annuelle. Les arrhes ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Réductions : ☞ Une remise de 10% par enfant est accordée sur les contributions aux frais de scolarité à condition d'avoir au moins trois enfants scolarisés dans les établissements suivants :

- Saint-Vincent-de-Paul
- Saint-Vincent-de-Paul et un autre établissement du réseau Saint-François-d'Assise¹

Cette réduction est accordée à la demande des parents auprès du chef d'établissement et sur présentation, **avant le 20 septembre**, d'un justificatif (certificat de scolarité...).

☞ Une réduction de 60€ uniquement sur le deuxième enfant est accordée pour les fratries de deux enfants (si vous ne bénéficiez pas déjà de la réduction ci-dessus)

Restauration :

- le prix facturé aux familles se compose :
 - ~ 72% : repas (denrées) + frais personnel (société de restauration)
 - ~ 2% : fluides (électricité, eau, ...)
 - ~ 26% : frais personnels OGEF qui surveillent sur ce temps + investissement.
- **Les repas ne sont pas remboursés sauf en cas de maladie**, les repas non pris au-delà de 4 jours seront remboursés sur la base forfaitaire de 5,50 €. **Une demande doit être faite auprès du secrétariat accompagnée du certificat médical correspondant.**

Si l'Etablissement est fermé, et que l'école est à distance pour cause de pandémie, sur décision des autorités compétentes, les repas non pris seront remboursés sur la base forfaitaire de 5.50€.

- Les enfants peuvent bénéficier **occasionnellement** des services de cantine au prix de **9.00€**, d'étude ou de garderie au prix de **8.50€**. Vous devez informer le secrétariat par mail (au moins 48 heures à l'avance pour la restauration)

Garderies, études :

- Les horaires sont indiqués sur le règlement intérieur.
- En cas de retard, dès 16h40 votre enfant ira à la garderie occasionnelle, facturée : **8.50€**. Ce dépassement d'horaire doit rester **exceptionnel**
- **Les frais occasionnés par le dépassement de l'heure limite (19 heures)** de la garderie du soir feront l'objet d'une facturation supplémentaire de 8,50€ par quart d'heure et par enfant. Ce dépassement d'horaire doit rester **exceptionnel** sous peine de radiation de la garderie.

➔ *Si des modifications interviennent en cours d'année dans les options (cantine, garderie, étude) de votre enfant, **ces dernières devront rester à la marge et être justifiées par un motif réel et sérieux (changement de travail, chômage, ...)** Les modifications ne seront effectives qu'au début du mois suivant la demande. Une seule demande de changement ne sera possible durant l'année scolaire.*

Activités périscolaires :

Plusieurs activités périscolaires (Anglais, sport, sciences, échec) sont proposées à vos enfants. Chacune d'elle a un fonctionnement et un tarif propres qui sont expliqués dans les circulaires du mois de juin.

¹ Réseau Saint-François-d'Assise : École Saint-Vincent-de-Paul et Lycée professionnel Saint-François-d'Assise (Fontenay-aux-Roses), Groupe Scolaire Sophie-Barat (Chatenay-Malabry), Institut Notre-Dame (Bourg-la-Reine), Groupe scolaire Sainte-Jeanne-d'Arc (Sceaux), Groupe scolaire Saint-Gabriel (Bagneux), Groupe scolaire Sainte-Marie (Antony).

Participation des familles par élève	Année scolaire 2025-2026
CONTRIBUTION ANNUELLE	
Contribution 1 ^{er} enfant	1084,50€
Contribution 3 enfants -10% par enfant	976,05€
Réduction 2 ^{ème} enfant	-60,00€
DEMI-PENSION	
Forfait annuel : 4 jours/semaine	1201,90€
Forfait annuel : 3 jours/semaine	901,35€
Forfait annuel : 2 jours/semaine	600,95€
Forfait annuel : 1 jour/semaine	300,45€
Repas occasionnel	9,00€
GARDERIE	
Garderie du matin	
Forfait annuel : 4 jours/semaine	381,10€
Forfait annuel : 3 jours/semaine	285,75€
Forfait annuel : 2 jours/semaine	190,45€
Forfait annuel : 1 jour/semaine	95,20€
Occasionnelle	8,50€
Garderie du soir	
Forfait annuel : 4 jours/semaine	718,20€
Forfait annuel : 3 jours/semaine	538,65€
Forfait annuel : 2 jours/semaine	359,05€
Forfait annuel : 1 jour/semaine	179,50€
Occasionnelle	8,50€
Garderies matin et soir 4 jours/semaine	
Forfait annuel :	879,40€
ETUDE	
Etude	
Forfait annuel : 4 jours/semaine	718,20€
Forfait annuel : 3 jours/semaine	538,65€
Forfait annuel : 2 jours/semaine	359,05€
Forfait annuel : 1 jour/semaine	179,60€
Occasionnelle	8,50€
Etude et garderie matin	
Forfait annuel : 4 jours/semaine	1036,20€
Forfait annuel : 3 jours/semaine	776,95€
Forfait annuel : 2 jours/semaine	517,95€
Forfait annuel : 1 jour/semaine	259,00€
Etude et garderie soir	
Forfait annuel : 4 jours/semaine	894,10€
Forfait annuel : 3 jours/semaine	670,60€
Forfait annuel : 2 jours/semaine	447,00€
Forfait annuel : 1 jour/semaine	223,45€
Etude et garderie matin et soir 4 jours/semaine	
Forfait annuel	1055,35€
FOURNITURES PEDAGOGIQUES	167,60€